



LES PEUPLES EN CONFINEMENT

**LES INDUSTRIES EXTRACTIVES DANS
LE MONDE DES AFFAIRES**

Étude De Cas : Cote d'Ivoire

L'approfondissement de l'extractivisme pendant la pandémie de Covid-19 : une étude de la société canadienne ENDEAVOUR Mining en Côte d'Ivoire

Introduction

La dynamique de développement basée sur l'exploitation minière a causé de graves dommages à l'environnement naturel du site et aux populations locales en Côte d'Ivoire. Les populations locales ont été plongées dans

une précarité absolue alors que leurs terres et leurs cultures agricoles sont détruites. De Aboisso (à l'est) à Zouan-Hounien (à l'ouest) ou Zoukougbeu (centre-ouest), le scénario est le même.

Les communautés affectées dépendent

Avec des représentants d'Ouyatouo





essentiellement de leur environnement naturel, qui est non seulement une base pour la production et la reproduction, mais aussi un symbole de l'identité et du patrimoine culturel de la communauté. Des terres, qui sont à peine suffisantes pour les populations rurales et les générations futures, sont retirées à ces communautés pour servir les intérêts des exploitants miniers qui n'ont aucun respect pour ces communautés. Le droit à un environnement sain, consacré par l'article 27 886 de la Constitution ivoirienne de 2016, est miné par les opérations minières.

La situation a été aggravée par l'écllosion de la pandémie de COVID-19 en Côte d'Ivoire en mars 2020 avec ses mesures draconiennes, comme l'interdiction des voyages et des rassemblements, la fermeture des marchés et un couvre-feu. Les gouvernements et les entreprises se sont engagés sur une voie qui ne laissait aucune place à la liberté d'expression.

Dans le cadre de la série de dialogues

Mineurs artisanaux à Floleu



panafricains sur les personnes en confinement, les industries extractives en affaires, JVE Côte d'Ivoire et son partenaire WoMin se sont concentrés sur les activités d'une société minière canadienne, Endeavour Mining à Ity, Floleu et Dapleu pendant la pandémie de COVID.

L'objectif général de l'étude de cas était de comprendre les répercussions de la COVID-19 sur l'environnement et les communautés qui en dépendent, et de déterminer les attentes des communautés touchées.

L'étude a abordé les questions de recherche suivantes :

- Comment Endeavour Mining, à travers ses filiales ivoiriennes et le gouvernement ivoirien, contourne-t-elle les dispositions légales et réglementaires qui protègent les communautés ?
- Que fait la Côte d'Ivoire pour positionner cette entreprise au cœur de la reprise économique?
- Quelles mesures le gouvernement et l'entreprise prennent-ils pour restreindre les libertés et quelles sont leurs répercussions sur les communautés et les travailleurs?
- Quelles sont les mesures prises par les communautés pour régler ce problème?

Méthodologie

La recherche s'est déroulée en trois phases. La première étape consistait à établir un contact avec les membres de la communauté dans sept villages pour comprendre comment la filiale de la multinationale canadienne Endeavour Mining a violé certains de leurs droits pendant la pandémie de COVID-19. Les renseignements préliminaires recueillis au cours de cette visite préalable, du 2 au 5 mai 2021, ont guidé notre recension des écrits.



La deuxième phase était axée sur la documentation des données probantes pour formuler nos objectifs, préparer des questionnaires et un mandat. La troisième et dernière phase était une étude sur le terrain qui comportait une interaction avec les populations cibles au moyen de groupes de discussion et d'entrevues communautaires.

Les documents consultés comprenaient des documents administratifs, des publications et des articles de journaux. Le travail sur le terrain a consisté à visiter les villages touchés, l'entreprise, les institutions et l'administration décentralisée. Nous nous sommes entretenus avec les jeunes et les femmes leaders, les chefs de six des huit villages attendus, ainsi qu'avec le préfet départemental, les responsables municipaux et les membres du Comité Local de Développement Minier (CLDM).

Femmes d'Ouyatouo qui ont décidé de s'organiser en coopérative pour produire de l'Attieké



La zone d'étude et Endeavour Mining

Il y a plus de trente ans, la Côte d'Ivoire a pris la décision de développer le secteur minier en accordant plusieurs permis d'exploration et d'exploitation à des opérateurs privés, tant artisanaux qu'industriels. Cette exploitation accélérée a transformé le pays en producteur et exportateur de minéraux, de sorte qu'en 2019, il produisait 45 tonnes d'or, 1,45,000 tonnes de nickel, 1,728,000 tonnes de bauxite et 5,000 carats de diamant.

Ity est un grand village à l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région de Danane, à 740 km de la ville d'Abidjan. Selon le recensement de 1998 (INS, 2001), la population d'Ity est estimée à 1139 habitants, composée principalement de Yacouba indigènes et de Malinké non indigènes, de Bété, de Guéré et d'habitants de pays voisins (comme le Mali, la Guinée, le Libéria et le Burkina Faso). L'agriculture est la principale activité économique avec le café, le manioc, le riz et les bananes comme principaux produits. L'orpaillage clandestin est également l'une des activités économiques de la région.

Endeavour Mining opère dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest depuis près d'une décennie. En 2015, Endeavour Mining a acquis les droits d'exploitation de la mine à Ity en achetant les droits de la société égyptienne Mancha.

Depuis 2015, Endeavour Mining a signé plusieurs accords avec le gouvernement de Côte d'Ivoire pour exploiter toute la région d'Ity dans le département de Zouon-Houein, et a créé deux autres sociétés minières : Dapleu Mining Company (SMD) et Floleu Mining Company (SMF).

Endeavour Mining occupe une superficie de plus de 35000 hectares à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Il s'agit de la communauté terre de huit villages :



Réunion



Bietouo, Ouatouo, Ity, Niantouo, Troble 2, Krozialo, Floleu et Kouepleu. Ces communautés ont été déplacées de leurs terres pendant les opérations minières, et elles souffrent d'une pollution importante de l'air et de l'eau en raison des opérations minières d'Endeavour.

Résultats de l'étude

L'étude a permis de cerner les mesures prises par le gouvernement et les mesures prises par les filiales d'Endeavour Mining Company pendant la pandémie de COVID-19 et leurs conséquences sur les communautés.

Actions du Gouvernement et de la Société

La Côte d'Ivoire a connu son premier cas confirmé de coronavirus (COVID-19) le 11 mars 2020. À l'instar d'autres pays, le gouvernement a décrété un ensemble de mesures visant à atténuer la propagation de la COVID-19 en Côte d'Ivoire. Ces mesures comprenaient un confinement progressif, la fermeture des frontières, la fermeture des

établissements d'enseignement, la fermeture des lieux de divertissement, un couvre-feu et des restrictions sur les déplacements entre les villes et les municipalités. Ces mesures de confinement, combinées au contexte international, ont eu un impact sur le marché du travail, ont entraîné une violation des droits communautaires et ont accru la vulnérabilité des communautés. Par exemple, les membres de la communauté de Kouepleu, l'un des villages touchés par les activités d'Endeavour Mining, ont déclaré qu'ils se sentaient isolés socialement et qu'ils n'étaient pas en mesure de mener des activités économiques normales.

Les mesures prises par le gouvernement au niveau national ont été renforcées par les mesures locales prises par la filiale d'Endeavour, SMI (Ity Mine), en utilisant la pandémie de COVID-19 comme prétexte pour restreindre les droits des citoyens. SMI a interdit la circulation des membres de la communauté sur la propriété de la mine. Cela signifiait que les membres de la communauté dont l'accès à leurs plantations de l'autre côté de la rivière Cavally était par la propriété minière, n'étaient pas en mesure de se rendre à leurs plantations.

Une autre mesure mise en œuvre par SMI pour prévenir la propagation du virus a été la réduction du personnel, dont beaucoup sont originaires des villages touchés. Après avoir été mis à pied, d'anciens membres du personnel se sont retrouvés sans revenu.

Les mesures de confinement liées à la COVID-19 comprenaient l'interdiction des réunions du CDLM,¹ qui est le seul forum où les collectivités se réunissent pour exprimer leurs préoccupations.

SMF a profité de l'interdiction des réunions pour

¹ The CDLM is a committee created by inter-ministerial decree between the Ministry of Mines and the Territorial Administration, whose objective is to assist in developing mining areas through the execution of the LDP (Local Development Plan).



délimiter le périmètre de la nouvelle mine de Floleu, bien que la communauté ait clairement indiqué que la société avait pris ce terrain à son insu. Les habitants de Floleu ont envoyé une lettre de protestation à SMI (Ity Mine) pour exiger que SMF cesse de délimiter leurs terres sans accord préalable. Le gouvernement avait accordé à la société un nouveau permis pour établir la Floleu Mining Company dans le village de Floleu pendant la pandémie et permettait à la société de prendre 350 hectares de terres du village de Floleu, sans réaliser d'étude d'impact environnemental. Heureusement, les communautés ont pu s'opposer à ces actes répréhensibles par des actions pacifiques de protestation et de dénonciation, et une réunion entre les représentants de la communauté et l'entreprise a eu lieu en août 2020 à Abidjan.

Les communautés touchées, qui faisaient déjà face aux répercussions négatives de l'exploitation minière, ont maintenant fait face à des restrictions supplémentaires et à un accaparement de terres supplémentaire pendant la pandémie de COVID-19. Les restrictions ont nui à leur mouvement, à leur capacité de gagner un revenu et à leur capacité de se réunir pour régler des questions préoccupantes.

Répercussions de l'exploitation minière et de la COVID-19 sur les communautés locales et les interventions communautaires

Nos recherches ont révélé que les communautés des huit villages dénoncent unanimement les impacts de l'exploitation minière. De la pollution de l'eau et de l'air à la dégradation des routes, en passant par la perte de terres, aucun village n'est épargné.

Les sociétés minières ne respectent pas les dispositions légales et institutionnelles et le gouvernement permet aux sociétés de s'en tirer. Les entreprises ne procèdent pas à des évaluations environnementales. Pourtant, ces évaluations sont prévues dans le Code minier pour évaluer l'impact d'un projet minier et recommander des mesures d'atténuation appropriées pour l'environnement hôte, y compris la réhabilitation de l'environnement. Alors que la loi prévoit des contrôles périodiques pour protéger la santé et le bien-être des personnes vivant à proximité des sites miniers, ces contrôles ne sont pas effectués. L'article 127 du Code minier reconnaît le droit à une indemnisation équitable pour les communautés dont les terres ont été occupées par une société minière, mais l'indemnisation est rarement équitable et n'est souvent pas fournie.

Dans Ity, le chef nous a dit que la poussière des véhicules miniers polluent leurs plantations qui ne produisent plus comme avant. Dans le village de Dapleu, les villageois se sont plaints de la pollution sonore causée par l'utilisation d'explosifs.

L'accaparement de presque toutes les terres arables des communautés, estimées à plusieurs



dizaines d'hectares, conduit aujourd'hui à l'insécurité alimentaire et à la destruction de la forêt et de la biodiversité. La rareté des poissons dans la rivière Cavally ajoute aux niveaux d'insécurité alimentaire.

La présence de la mine a donné lieu à un orpaillage illégal à rivière Cavally.

Les mesures imposées par le gouvernement et la mine pendant la pandémie de COVID-19 ont rendu la vie plus difficile pour les communautés et les travailleurs.

Pour les communautés du nouveau site de Dapleu, la vie a été très difficile, car ces communautés ont été déplacées sans soutien réel, laissant les gens totalement démunis.

Les représentants de la communauté se sont plaints des mises à pied des travailleurs de la mine, qui sont pour la plupart des membres de la communauté. Au total, 377 jeunes ont été congédiés pour des raisons liées à la COVID-19, alors que l'entreprise poursuit son expansion.

Les communautés n'ont pas été en mesure de régler leurs problèmes, car la COVID-19 a entraîné la fermeture de l'espace civique avec diverses interdictions qui sont toujours en vigueur aujourd'hui. Le couvre-feu et l'interdiction des rassemblements ont fourni une excuse pour arrêter les réunions du CLDM. Les représentants de la communauté se sont plaints de l'interaction limitée avec le CLDM depuis le début de la pandémie.

Enfin, la hausse des prix alimentaires et la militarisation accrue ont également été signalées pendant la pandémie de COVID-19.

Pour faire face aux problèmes et aux répercussions de l'exploitation minière dans le contexte de la pandémie, les communautés essaient de faire entendre leurs préoccupations. C'est le cas des femmes d'Ouyatouo qui ont décidé de s'organiser en coopérative pour

produire de l'Attiéké (un plat de base à base de manioc). Les jeunes ont mis sur pied un groupe des huit villages touchés pour lancer des activités génératrices de revenus. Ils ont dénoncé le manque de transparence dans la gestion des fonds pour les communautés et le mauvais fonctionnement du CLDM.

Les habitants de Floleu ont envoyé une lettre de protestation à la SMI pour exiger que la SMF cesse de délimiter leurs terres sans accord préalable.

Principales questions et recommandations

L'étude a été menée dans un contexte de tension entre les communautés et l'entreprise sur un certain nombre de questions. Pendant plus de quatre jours, l'équipe a eu des discussions approfondies sur les réalités sur le terrain avec les communautés, les autorités administratives et les élus locaux. Il est ressorti clairement des différentes discussions que les autorités nationales, l'entreprise et les organisations non gouvernementales qui luttent pour le respect des droits des citoyens doivent répondre à toute une série de questions. Ces problèmes comprennent l'indemnisation inadéquate des propriétaires fonciers, le manque de terres arables et l'insécurité alimentaire des communautés touchées. Les discussions ont également mis en évidence la piètre performance du CLDM.

Les discussions ont également montré clairement que le gouvernement et l'entreprise n'ont pas abordé les questions qui préoccupent la communauté et ont fait preuve de manque de respect à l'égard des droits de l'homme. Ces réponses inappropriées entraînent alors des conflits latents.

Compte tenu des problèmes soulevés, il est



dans l'intérêt des communautés affectées des huit villages impactés et de la nouvelle zone minière de Dapleu (où l'entreprise a obtenu un permis d'exploitation minière en 2021), que la société et le gouvernement devraient assouplir les restrictions qui empêchent le fonctionnement du CLDM. Cela permettra aux membres de la communauté de se réunir pour répondre à leurs préoccupations.

En outre, Endeavour devrait apporter de l'eau propre aux huit villages; protéger l'environnement par des méthodes durables; créer un cadre permanent de discussion entre l'entreprise et les communautés; offrir aux jeunes et aux femmes des villages touchés une formation dans des métiers appropriés et dans la pratique de l'agro-écologie paysanne, et aborder la question du défrichage coutumier avec un paiement approprié.

Les groupes communautaires doivent envisager de participer à des ateliers de formation sur des sujets comme les droits communautaires, l'aide juridique et l'utilisation de plateformes civiques pour s'exprimer. Enfin, une mission d'échange avec la communauté de Dapleu devrait être organisée avec le soutien de notre partenaire, WoMin.

Conclusion

En général, nous avons constaté que les communautés touchées éprouvaient déjà des difficultés en raison des effets de l'exploitation minière, y compris le manque de terres pour les cultures vivrières et la pénurie de poissons dans la rivière Cavally, et que leur situation s'est aggravée en raison des mesures de confinement liées à la COVID-19.

Pendant la pandémie, les ressources naturelles des communautés ont été pillées sans respect pour leurs droits de propriété. La communauté a dû faire face à la fermeture de l'espace civique, à la hausse du prix des aliments, à l'occupation illégale de ses terres et à la pollution généralisée.

Des mesures communautaires continues sont nécessaires pour veiller à ce que Endeavour Mining et le gouvernement répondent aux besoins et aux intérêts des communautés afin de défendre leurs terres, d'avoir accès à de l'eau potable, d'assurer des stratégies de subsistance efficaces et d'accroître leur voix et leur influence.

Près de SMI

